

Candidature de Coordonnateur de réseau d'Education prioritaire REP + Chambéry Poste à entretien obligatoire

TEXTE DE REFERENCE

- Loi n° 2013-595 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république du 8 juillet 2013. Art.44 ;
- Loi du 26 juillet 2019 pour une école de la confiance
- Circulaire n° 2014-077 du 4-6-2014
- Arrêté du 18 juillet 2013 (BO n°30 du 25-07-2013) relatif au référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation.

CADRE GENERAL DE LA FONCTION

Nommé par le Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale, et placé sous l'autorité administrative et pédagogique de l'IEN de la circonscription de Chambéry 4 et de la principale du collège Côte Rousse, le coordonnateur REP+ participera à la mise en œuvre des orientations nationales, des plans nationaux et de leurs déclinaisons académiques et départementales en matière d'Education prioritaire.

LES MISSIONS

Le coordonnateur de réseau :

- Exerce sa mission dans le cadre du projet de réseau s'appuyant sur le référentiel pour l'éducation prioritaire.
- Il fait partie du comité de pilotage du réseau co-animé par le chef d'établissement du collège, l'inspecteur de l'éducation nationale et l'IA-IPR référent. Il a principalement une mission d'ordre pédagogique et éducative. Il sera conduit à accomplir des tâches administratives liées au suivi du projet de réseau, notamment dans l'organisation et la mise en œuvre des 9 journées dédiées au plan de formation des enseignants du REP+.
- Il agit en relation permanente avec l'équipe du réseau comprenant les membres du comité de pilotage, les directeurs d'école et l'ensemble des personnels du réseau. Quel que soit son corps d'appartenance, il intervient dans toutes les écoles et collège du réseau

Mission pédagogique et éducatives :

Le coordonnateur s'attache à créer les conditions pour faire vivre le référentiel de l'éducation prioritaire,

- Il impulse, anime et suit la réalisation du projet de réseau : il accompagne les actions pédagogiques au plus près du terrain, favorise la cohérence pédagogique et éducative.
- Il contribue auprès des pilotes de réseau à l'identification des besoins de formation, à la mise en place et à la mutualisation des actions de formation des équipes pédagogiques et éducatives.
- Il participe aux regroupements et aux formations proposés par les chargés de mission académique afin de développer ses compétences professionnelles en rapport avec sa mission. Il assure lui-même auprès des équipes des actions de formation.

Missions partenariales :

- Il contribue à la mise en place d'une école qui coopère utilement avec les parents et les partenaires pour la réussite scolaire.
- Il recherche et favorise le développement des partenariats et projets éducatifs locaux, en particulier ceux relevant de la politique de la ville, susceptibles de mettre en cohérence les différents dispositifs d'accompagnement contribuant à la réussite de tous les élèves et à la lutte contre les inégalités scolaires.
- Il représente l'institution dans les instances partenariales.

Missions d'aide au pilotage :

- Il contribue à l'élaboration du projet de réseau en collaboration avec le comité de pilotage.
- Il contribue au suivi de l'évaluation du projet, notamment en actualisant et en recueillant les données liées aux indicateurs du tableau de bord.
- En collaboration avec les pilotes du réseau, il prépare et participe aux réunions de réseau et au comité de pilotage du réseau. Il en assure le secrétariat. Il rédige et diffuse les relevés de conclusion.
- Il participe aux réunions académiques et départementales des coordonnateurs pour s'informer des évolutions proposées par les groupes de pilotage académique et départemental et en faire un retour au réseau

FONCTIONNEMENT ET ORGANISATION DE TRAVAIL

Le poste de travail est basé principalement à temps équivalent dans les locaux du collège et ceux de la circonscription, ou au regard des besoins définis par les pilotes de réseau.

Le service du coordonnateur s'organise dans le cadre de la durée légale annuelle du travail applicable à l'ensemble des fonctionnaires soit 1607 heures. Il se répartit sur les 42 semaines de l'année scolaire. Une réelle souplesse dans l'aménagement des horaires est requise.

EVALUATION

Un rapport annuel d'activités contribuera à l'analyse et au bilan des actions conduites.

COMPETENCES

Le candidat devra :

- Avoir une connaissance des enjeux de l'Education prioritaire et de ses leviers.
- Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, dans les premiers et second degré
- Savoir agir avec éthique et responsabilité dans le respect des principes du service public d'éducation,
- Être capable de travailler en équipe et d'animer les instances concernées,
- Faire preuve de bonnes capacités d'organisation
- Maîtriser les outils numériques dans les différents aspects de ses missions et notamment les applications dédiées,
- Montrer de bonnes qualités relationnelles.

Qualités requises de discrétion, de confidentialité, de loyauté

Candidature à renvoyer à la DSDEN (Lettre de motivation + CV)

avant le mardi 7 mai 2024 midi sur ce.dsden73-mouvement@ac-grenoble.fr

Les entretiens auront lieu entre le mercredi 15 mai et le jeudi 23 mai 2024